



Préavis municipal n° 23 / 2022

Concernant le remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable dans le chemin du Chevalet entre la chambre des Allamands et le lieu-dit « Saumont »

Rapport de la Commission ad hoc

Monsieur le Président
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission d'étude dans le cadre du préavis 23 / 2022 s'est réunie le 4 juillet 2022 de 19h00 à 20h00 et s'est constituée comme suit :

Président Eric Boraley, ELU
Rapporteur Claude Schwab PS & AI.
Julien Décombaz PLR
Roland Karlen PLR
Yvan Kohli PLR
Anne Chabloz Parguel Vert.e.s
Marylène Brawand GDI

Présences	
04/ 07 19h00 à 20h00	
x	
x	
x	
x	
x	
x	
x	

Préambule

La commission s'est réunie à la salle des Mossettes (Saint-Légier) en présence de M. George, conseiller municipal, et de M. Gostely, du bureau Herter et Wiesmann. Ils ont présenté le préavis qui propose le renouvellement d'un tronçon d'adduction d'eau dans le cadre d'un projet plus global, visant à regrouper l'adduction dans une conduite unique, en supprimant la conduite des Issalets passant par la Comba (canton de Fribourg), axe devenu périlleux. Il s'agit de conjuguer l'adduction d'eau avec une mise sous pression qui permette à terme d'améliorer la défense incendie entre Saumont (où un réservoir est prévu) et le réservoir du Mont-Blanc ainsi que de mettre en place un turbinage au Mont-Blanc pour la production d'électricité.

Analyse

La commission a demandé que le projet général soit présenté au conseil communal (concept global, échéances, financement) dans la mesure où d'autres demandes de crédit suivront ces prochaines années. M. George répond que cela est prévu une fois que le professeur Parriaux aura rendu son rapport, soit lors du premier semestre 2023.



La fouille comprendra 4 tubes, le principal en fonte (résistance à la pression), un second en polyéthylène pour des sources proches des Allamands, un tube de réserve et un tube pour la télécommande du réseau.

La question est posée de savoir pourquoi la fouille doit être creusée sur des tronçons de chemins qui ont été refaits récemment. Il est répondu que les exigences de la loi forestière ne permettent pas d'étendre le périmètre de domaine public.

Un commissaire demande ce qu'il en est des risques de glissement de terrain (avec des conséquences surtout pour la conduite en fonte). Dans la région seul un glissement est répertorié au Chevalet, mais il est en voie de résolution.

Un commissaire demande quel sera le coût global du projet. Ce sera l'objet de la future présentation devant le conseil communal, mais le lourd investissement sera fait pour des dizaines d'années afin de garantir l'autonomie de la commune et la qualité de nos eaux de source, avec un apport complémentaire des deux types de source, celles qui s'écoulent en continu par gravitation et celles qui sont accessibles par pompage et sollicitées en particulier en périodes d'étiage. Il est rappelé que l'eau tirée doit être consommée dans les 48 heures.

Conclusions

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission d'étude vous propose, à l'unanimité, d'adopter les conclusions de la Municipalité, comme suit :

- autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable dans le chemin du Chevalet entre la chambre des Allamands et le lieu dit « Saumont »;
- lui accorder à cet effet un crédit de CHF 1'060'000.- TTC ;
- financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt ;
- amortir l'investissement sur une durée de 30 ans au maximum conformément au règlement sur la comptabilité des communes.

Blonay, le 11 juillet 2022

Pour la Commission

Le Président

Le Rapporteur

Eric Boraley

Claude Schwab